

Qu'ont fait Schiappa et Sifaoui des 2 millions d'euros du fonds contre le séparatisme ?

écrit par Christine Tasin | 31 mars 2023





En voilà un tweet étrange... et inquiétant.

L'association de Mohamed Sifaoui a fait intrigant usage des 265.000€ provenant du fonds contre le séparatisme lancé par Marlène Schiappa. Une enquête commencée par notre confrère Gabriel Libert, brutalement décédé, qu'a continué @GeraldAndrieu <https://t.co/cNfJp9ct0P>

– Paul Conge (@paulcng) [March 29, 2023](#)

Et en avant pour un scandale de plus. Scandale vite étouffé par la grâce des journalistes convoqués incessamment à l'Elysée pour y recevoir les "éléments de langage" à utiliser pour le bon benêt peuple de France.

Où l'on découvre un énorme scandale touchant Mohamed Sifaoui qui fait croire qu'il oeuvrerait pour la laïcité alors qu'il ne fait, selon notre ami Pascal Hilout de la Takky-ya

<https://resistancerepublicaine.com/2019/10/16/mohamed-sifaoui->

[ment-aux-musulmans-en-les-flattant-du-balai/](#)

<https://resistancerepublicaine.com/2017/01/25/il-y-a-encore-de-s-niais-pour-faire-confiance-a-sifaoui-il-vient-de-temoigner-contre-bensoussan/>

<https://resistancerepublicaine.com/2019/10/05/pierre-cassen-mohamed-sifaoui-cest-mon-musulman-moderne-prefere-video/>

Vous souvenez-vous des grandes orgues mises en oeuvre au moment de la loi contre le séparatisme ?

Loi qui, jusqu'à présent n'a eu pour nous, non musulmans, qu'un effet : nous interdire de faire l'école à la maison, soi-disant pour interdire de fait que les petits musulmans ne fréquentent l'école coranique à la place de nos maternelles... Il vaut mieux en rire qu'en pleurer mais on en pleure, de vraies larmes, dans nombre de familles françaises, je peux vous l'assurer. Et comme l'école républicaine est de moins en moins et fréquentable et efficace, c'est la ruée sur le privé, débordé et le privé hors contrat... inatteignable pour le commun des Français eu égard au prix.

Revenons à nos moutons. En avril 2021, Schiappa, alors ministre déléguée à la Citoyenneté est sur BFMTV. Elle parle de la création de ce fameux fonds visant à financer des associations pour mener le combat républicain « sur les réseaux sociaux et sur les plates-formes en ligne ». Et de conclure que, « avec 2,5 millions d'€ on peut faire beaucoup de choses pour défendre les valeurs de la République ».

2 millions d'euros ont donc été débloqués par l'Etat (l'Etat c'est plus nous) pour le fonds visant à financer les fameuses associations. Je prétends que *Résistance républicaine* mène depuis 13 ans ce fameux combat républicain et je peux vous assurer que personne ne m'a contactée pour me proposer une petite enveloppe pour nous permettre de continuer de développer notre combat. Etrange, non ?

Encore plus étrange, impossible d'avoir la liste des associations subventionnées royalement par ce fonds et encore moins de savoir ce qui a été fait de l'argent du contribuable dans l'affaire.

Difficile de voir clair dans l'affaire, puisque le "Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation" (CIPDR), dirigé par le préfet Christian Gravel a publié un communiqué précisant que 17 dossiers auraient été retenus pour se partager la modique somme de 2 017 500 € avec une étrange clause de confidentialité empêchant de connaître le nom des associations sélectionnées : « *Les projets sélectionnés n'ont pas vocation à être revendiqués par le CIPDR. Il s'agit pour l'État d'encourager ces initiatives sans se placer en première ligne, de façon à ne pas décrédibiliser leurs porteurs.* »

Voir l'article de Marianne réservé aux abonnés : <https://www.marianne.net/politique/schiappa-gravel-sifaoui-revelations-sur-largent-evapore-du-fonds-contre-le-separatisme>

L'enquête de France TVINFO est bien plus explicite

Il y a deux ans, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), dirigé par le préfet Christian Gravel, lance [un appel à projets](#) pour "soutenir des actions en ligne, à portée nationale, destinées aux jeunes de 12 à 25 ans exposés aux idéologies séparatistes". Le calendrier est serré. Moins d'un mois plus tard, le 7 juin 2021, le CIPDR [fait savoir](#) que "17 dossiers ont été retenus (...) pour un montant global de 2 017 600 euros". Cet ancien agent du ministère de l'Intérieur, en

charge du suivi du fonds Marianne, revient sur la sélection des associations : *“On s’est réuni en interministériel. Certes, on peut toujours critiquer la façon dont on choisit ceux qui vont obtenir ces financements et les délais aussi courts, car menés tambour battant, c’est critiquable, mais c’est le jeu. Il a fallu mettre en lumière l’action de l’Etat.”*

Expliquant ne pas vouloir “porter atteinte à la sécurité de ces porteurs de projets”, Christian Gravel refuse de nous communiquer la liste des lauréats, leur nom, ainsi que la ventilation des subventions accordées. Nous avons fini par nous procurer cette liste : parmi les organisations sélectionnées, on compte une association sportive, une société de production audiovisuelle, ou un éditeur de bandes dessinées... Certaines structures obtiennent quelques dizaines de milliers d’euros de subventions, quand d’autres se voient attribuer plusieurs centaines de milliers d’euros.

Quatre associations se partagent près d’1,3 million d’euros. Soit près de la moitié du fonds Marianne. Nous avons passé les associations au peigne fin. Et parmi elles, l’Union des sociétés d’éducation physique et de préparation au service militaire (USEPPM) retient notre attention. L’association nichée au cœur du 1er arrondissement de Paris, née à la fin du XIXe siècle, présente un objet social en apparence très éloigné de l’appel d’offres. Elle est pourtant dotée de la plus importante subvention : 355 000 euros. Dans la convention d’attribution de subvention établie entre l’USEPPM et le CIPDR, l’association s’engage *“à déployer un contenu multimédia, un message positif de réenchantement des valeurs de la république et un autre en déconstruction des attaques violentes subies par la République.”*

L’association, alors présidée par Cyril Karunagaran, un entrepreneur qui affiche un foisonnant CV (édition, restauration, immobilier et aujourd’hui cofondateur d’une entreprise de chaussures sur mesure), s’appuie sur Mohamed

Sifaoui, un expert reconnu des questions de radicalisation et également administrateur de l'association. Christian Gravel connaît bien les deux hommes – ce qu'il niera dans un premier temps lors de notre interview avant de le reconnaître. Il partage avec eux une passion pour le close combat.

Treize vidéos ne dépassent pas les 50 vues

ILAIC. C'est le nom du projet porté par l'association dans le cadre du fonds Marianne. Parmi ses productions en ligne : un compte Youtube avec 13 vidéos dont la majorité ne dépasse pas les 50 vues, et un compte Instagram avec seulement 138 abonnés. Contacté, Mohamed Sifaoui nous assure que les fonds ont bel et bien rémunéré des collaborateurs : "L'argent qui a été capté par l'association est un argent qui a servi principalement aux salaires des geeks – qui ont produit du contenu – et du contre-discours à travers des comptes visibles et d'autres du trolling."

A première vue, un maigre bilan que justifie ainsi notre ancien agent du ministère de l'Intérieur, en charge du suivi du fonds Marianne : "Il y a des choses que je trouve questionnables dans le choix de certaines associations, on tente des choses, voir ce qu'elles ont dans le ventre, on peut se tromper, il y a des assos qui ont l'air très bien sur le papier, et en fait, ce qu'elles proposent n'est pas à la hauteur des attentes, ne touche pas le bon public ou en tout cas de manière très superficielle". Mohamed Sifaoui affirme que sa mission "a duré 5 ou 6 mois. Et qu'il s'est appuyé sur une dizaine de salariés en CDD et en piges".

Depuis, nous avons pu consulter les relevés bancaires de l'association. Ceux-ci révèlent que ce ne sont pas dix salariés qui ont été recrutés et rémunérés, mais seulement deux. De plus, ces relevés bancaires montrent que l'association aurait versé 120 000 euros aux deux

responsables de la structure, Cyril Karunagaran et Mohamed Sifaoui. De nombreux salaires en leur direction : un peu moins de 3 100 euros net pour le premier, entre 3 280 et 3 500 euros net mensuels pour Mohamed Sifaoui. Tous deux, certains mois, étaient rémunérés deux à trois reprises. Des rétributions pourtant contraires aux statuts de l'association, qui stipulent notamment que *“les membres de l'Union ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées”*. Contactés sur cette question précise, les intéressés ne nous ont pas répondu. **Quelques semaines avant la diffusion de notre enquête, quelques milliers d'euros (5 000 et 7 000 euros) sont réapparues sur le compte de l'association sous le libellé “remboursement”...**

Ce dossier de subvention a fait des vagues au sein même de l'association. Un avocat a été saisi par les autres membres du bureau, qui affirment n'avoir jamais été informés de cet argent public attribué ni de ses modalités d'utilisation. *“L'essentiel de cette subvention a été consommée au profit des deux administrateurs de l'association [Cyril Karunagaran et Mohamed Sifaoui]. En comptant les charges, on est à près de 200 000 pour deux personnes. Or, les statuts de l'association interdisent formellement de rémunérer les administrateurs pour toute mission, toute activité”*, indique Me Cyril Fergon, qui ajoute : *“Il faut initier une procédure judiciaire pour que soit ordonnée par la justice à l'ancien président de restituer les archives administratives, comptables, fiscales, de l'association et pouvoir ainsi comprendre à quoi a correspondu cette subvention, et ce qui a été fait en contrepartie.”*

Un contrôle engagé début février

Y aurait-il eu défaillance sur le contrôle de ces subventions au sein du ministère de l'Intérieur ? Christian Gravel a procédé à la sélection des associations lauréates, assuré le suivi de leur mission, contrôlé leur budget. Nous avons pu l'interroger, avec ce préalable : *“Une personne de mon équipe*

filmara l'échange avec smartphone afin de conserver l'intégralité de mes propos". Nous publions ici de larges extraits de l'interview : "Il est normal que sur une somme si aussi importante – 2 millions d'euros – les Français puissent s'interroger. Concernant l'USEPPM, l'idée était de s'appuyer sur une structure considérée comme solide, proposant un projet avec une intelligence qu'on a reconnue et qui nous paraissait pertinente. **On a considéré, vu la caution morale que représente Mohamed Sifaoui, qu'il y avait toutes les raisons de considérer que c'était un projet solide**". Et d'ajouter : "On a eu plus de 150 interactions avec les 17 associations : des visios, des rencontres en présentiel, des mails, y compris avec l'USEPPM."

Devant les conclusions de notre enquête, Christian Gravel l'assure : "Oui, nous sommes en train d'affecter un contrôleur afin d'étudier si oui ou non les fonds publics ont bien été utilisés. Dans tous les sens du terme. Pourquoi seulement maintenant ? On effectue toujours un contrôle a posteriori. Oui, nous avons réclamé les pièces comptables de l'association. Elles sont en train d'arriver."

Cette procédure de vérification est-elle normale, alors que la mission de l'USEPPM s'achevait officiellement le 28 février 2022, il y a plus d'un an ? Notre enquête expliquerait-elle la diligence des contrôles ? Christian Gravel répond : "Le contrôle a été engagé début février, il y a un effectif qui n'est pas exponentiel au CIPDR". Et de conclure : "Il va de soi que si nous constatons des problèmes, si des éléments tangibles devaient s'inscrire dans une mauvaise utilisation de ces fonds, une procédure judiciaire sera engagée. Mais pour l'instant, on n'a pas la preuve formelle qu'il y a eu des problématiques de fonds. Je ne peux pas décider qu'il y a eu un coupable et je n'ai pas à le faire. Au moment où je vous parle, je n'ai aucun élément factuel me permettant de le penser. Si vous avez des éléments, faites-les-moi passer."

Mercredi 29 mars 2023, le secrétariat d'Etat chargé de la Citoyenneté nous informait avoir saisi l'inspection générale de l'administration d'une mission sur l'attribution de la subvention, son usage et le contrôle qui en a été assuré. Le ministère de l'Intérieur nous faisait également savoir qu'un signalement au Procureur, au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, pourrait être également rapidement exercé.

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/enseignant-decapite-dans-les-yvelines/enquete-francetv-prevention-de-la-radicalisation-ou-est-l-argent-du-fonds-marianne_5741345.html

Dormez sur vos deux oreilles, la clique mondialiste islamophile au pouvoir dépense vos sous pour le plus grand bonheur des dhimmis volontaires et vous demande de travailler 2 ans de plus pour assurer.